



## Hébergement gratuit par les beaux-parents

Par **LauraBu**, le **02/10/2015** à **11:59**

Bonjour,

Mon ami vit dans l'appartement de ses parents qui l'héberge gratuitement. Je vais y emménager également. J'y serais à titre gratuit (plus avantageux fiscalement). Toutefois je me demandais si cela changerait quelque chose pour eux si les factures (edf, gdf, téléphone) étaient prélevées sur mon compte mais avec mon nom et celui de mon ami apparaissant sur la facture. Pour qu'ils ne perdent aucun de leurs avantages, doivent-ils régler ses factures? Est-il préférable de mettre également leur propre nom sur les factures?

Merci

Par **amajuris**, le **02/10/2015** à **13:03**

bonjour,

vous allez vivre dans le même logement avec les parents de votre ami ou les parents de votre ami mette à disposition gratuitement un logement vide.

pour les factures et les contrats de fournitures, vous pouvez faire comme vous voulez.

pour la bonne règle, vous devriez avec votre ami et ses parents établir un contrat de prêt à usage, voir ce lien:

<http://www.gestionprivee.caisse-epargne.fr/transmission/prest-gratuit-commodat/>  
salutations